

THEME COMPRENDRE UN REGIME POLITIQUE :

LA DEMOCRATIE

Objet de travail conclusif : L'UNION EUROPEENNE ET LA DEMOCRATIE

Introduction

L'Europe communautaire est née d'un besoin de paix et de liberté dans une Europe traumatisée par la Seconde guerre mondiale et divisée par la guerre froide .

Activité possible : réaliser une carte chronologique ainsi qu'une chronologie

- **Les 1ers pas** :

- 1948 : le Congrès de la Haye, réunion de 800 délégués unis autour d'un volontarisme européen. Ils débattent de la méthode et de la nature de cette union

- débat entre fédéralistes et unionistes.

- création du Conseil de l'Europe en 1949 (de 10 membres à l'époque à 47 aujourd'hui).

- = Institution qui défend les Droits de l'Homme, a choisi le drapeau et l'hymne européen.

- 9 mai 1950 : la Déclaration Schuman, Ministre des Affaires étrangères de la France. Pose les principes d'un rapprochement, une politique de « petits pas » (Jean Monnet)

- Création de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) en 1951 autour de 6 pays (F, All, It, Benelux). Avec création des 1ères institutions supranationales.

- 1957 : Traités de Rome → création de la CEE (Communauté Economique européenne) = un marché commun à 6 pays (prévoit la ↘ des droits de douane). Renforcement des institutions supranationales.

- **Puis, les élargissements**

- De 6 membres en 1957 cette Europe communautaire est passée à 12, puis à 27

- De 1957 à 1995 : Regroupement d'abord de pays d'Europe de l'Ouest. On rappelle ici que l'Europe est coupée en deux par le Rideau de Fer (Et l'Allemagne est également coupée en 2).

- Avec la fin de la Guerre Froide : Elargissement vers l'Est. Ces élargissements successifs montrent son attractivité

- **Et l'approfondissement**

La CEE s'est construite autour de valeurs communes : respect des droits de l'homme, liberté, égalité, état de droit, démocratie (cf L'art 2 de la constitution européenne).

La volonté des pères de l'Europe était d'éviter le retour à la guerre qui détruit l'humanité, dans un monde atteint par de nouveaux dangers (menace nucléaire, Guerre Froide, expansion du communisme).

Le processus a connu des phases d'avancées importantes, avec par exemple [l'élection du Parlement européen au Suffrage universel](#) (1979) (mais ce Parlement était seulement consultatif).

On passe sur les réalisations concrètes (PAC, SME seront étudiés en Term).

[1992 étape majeure](#) depuis les Traités de Rome avec [le Traité de Maastricht](#).

- La CEE est désormais remplacée par l'UNION EUROPEENNE
- Un renforcement de la démocratie : renforcement du rôle du Parlement, création d'une citoyenneté européenne
L'UE devient un espace de liberté avec la suppression des frontières → libre circulation des hommes, des marchandises, des capitaux, de l'information.
- Une volonté de poursuivre la mise en commun des politiques des Etats en matière de justice, police, politique étrangère
- Un marché unique avec une monnaie commune : l'Euro €.

Après cette phase d'enthousiasme suivie des élargissements nombreux avec l'intégration des anciens pays communistes, l'UE ne peut plus fonctionner à 27 comme à 15. → nécessité de continuer à modifier les institutions.

Mais ce processus a été très compliqué.

[1995 : échec du traité constitutionnel](#).

[2009 : entrée en vigueur du Traité de Lisbonne](#) qui réforme la fonctionnement institutionnel

Mais aujourd'hui cette démocratie européenne est fragilisée et doit faire face à de nombreux défis : euroscepticisme, Brexit, montée des populismes, renforcement des nationalismes.

**[Problématique](#) : Comment la démocratie s'incarne-t-elle dans l'Union européenne ?
Pourquoi peut-on dire que l'Union européenne constitue un laboratoire démocratique unique au monde ?**

→ Comment fonctionne l'Union européenne ?

→ Quels défis la démocratie européenne doit-elle relever aujourd'hui ?

I . Le fonctionnement de l'Union européenne : démocratie représentative et démocratie déléguée. (Jalon)

Problématique : Comment fonctionne la démocratie européenne ?

Objectif : comprendre le fonctionnement de l'UE.

Vous allez reconstituer le cheminement d'une directive européenne : acteurs, processus décisionnels, failles...

Activité : Analyse d'un article de presse sur l'adoption d'une directive européenne

 Documents :

- Schéma des institutions (que l'on peut trouver partout)
- Article du journal Le Monde ; 17 et 20 mai 2019. Fichier joint.

Consigne : *répondre aux questions suivantes, la réponse aux questions 3 et 4 peut se faire sous forme de schéma*

1. Qu'est ce qu'une directive européenne ?
2. Sur quoi porte cette directive ? Dans quel type de compétence s'inscrit –elle ?
3. Repérez les différentes étapes d'élaboration et d'adoption de cette directive
4. Pour chaque étape présentez l'institution et « les acteurs » non institutionnels qui interviennent. L'intérêt qu'ils représentent
5. A partir des documents montrez les différentes formes démocratiques du fonctionnement de l'Union européenne ?
6. Quelles sont les limites de ce fonctionnement ?

Réponses attendues et compléments

1) Qu'est ce qu'une directive européenne ?

- Une **directive** = acte législatif européen

Equivalent de la loi mais pas tout à fait car elle donne des objectifs aux Etats membres en les laissant libres de choisir les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre dans un délai fixé à deux ans.

Une grande partie du travail des Parlements nationaux consiste à absorber les directives européennes (on dit la *transposition*).

- A coté des directives , il existe aussi des **règles** (règlement et décisions) prises par le conseil l'UE et la commission européenne qui ont force de loi ; chaque Etat membre est tenu de l'appliquer sans pouvoir en modifier une virgule.

- Enfin les avis et les recommandations sont des actes non obligatoires. Emis par l'un des organes de l'UE, ils constituent une opinion ou une incitation pour les Etats membres à adopter un comportement particulier.

↳ directives, règles influencent la législation des Etats

↳ gouvernance supranationale

2) Sur quoi porte cette directive ? Dans quel type de compétence s'inscrit-elle ?

Directive SUP (« Single Use Plastic »): directive sur les plastiques à usage unique (les pailles, les couverts et assiettes, les touillettes à café, les tiges pour ballons ou encore les cotons-tiges...

→ Tous ces produits plastiques seront bannis de l'UE à compter du **3 juillet 2021**. Les plastiques oxo-dégradables, récipients pour aliments et gobelets en polystyrène expansé seront aussi interdits à cette date.

Il existe trois types de compétences :

- Nous sommes dans un domaine de **compétence partagée** (les Etats ou l'Union européenne peuvent légiférer ; Ils interviennent conjointement en vertu du **principe de subsidiarité** (L'UE peut intervenir si elle est plus efficace que les Etats).
- Il existe des domaines où seule l'UE peut légiférer : **compétence exclusive** : l'union douanière, les règles de concurrence, la politique monétaire les accords commerciaux, plantes et animaux marins ;
- dans d'autres domaines les états légifèrent mais l'UE apporte son aide, son complément (ex la santé publique) **compétence d'appui**

Noter que ces compétences sont définies par le Traité de Lisbonne. Elle se sont étendues. Mais l'UE n'a pas de compétence générale comme les Etats. Les compétences sont définies et étendues par les nouveaux traités.

3) Repérez les différentes étapes d'élaboration et d'adoption de cette directive

- Étape 1 : **proposition**, initiative de la **commission européenne** (nov 2017)

La direction générale de l'environnement est chargée de la rédiger

- Étape 2 ébauche de texte soumis au **Parlement européen** le 28 mai 2018, le texte est amendé (*modifié*) par les députés

- Étape 3 : élaboration du texte final (oct nov 2018)

lors de réunions informelles tenues à huis clos entre le Parlement, la Commission et le **Conseil de l'UE** (c'est le trilogue)

= recherche d'un compromis

- Étape 4 Le texte définitif est validé par le **Conseil de l'UE** et rendu public le 18 janvier 2019 **adopté formellement par le Parlement** le 27 mars. puis l'approbation du **Conseil européen** et publication du texte au *Journal officiel*, en juillet 2019

- Étape 5 dans les deux ans qui suivent transposition de la directive dans le droit de chaque Etat membre

Remarques :

- un long travail, mais processus démocratique.
- Noter le triangle décisionnel : commission, Parlement, Conseil de l'UE

4) Pour chaque étape présentez l'institution, « les acteurs » qui interviennent. L'intérêt qu'ils représentent

Il faut distinguer :

- **Des acteurs institutionnels de deux types**

Des Institutions supranationales

- **La commission** : 27 commissaires, un par Etat , nommés par les gvt nationaux investis par le parlement , défendent l'intérêt général donc organe à vocation fédérale
- **Le parlement** : les députés élus au SU universel depuis 1979. Chaque état y dispose d'un nombre de députés proportionnel à sa pop , ils se regroupent par partis politiques et non par Etat organe à vocation fédérale.

Des institutions nationales :

- **Le conseil de l'Union européenne** réunit les ministres de chaque pays en fonction du sujet abordé ici les ministres de l'environnement, **chaque ministre défend l'intérêt de son Etat**, mais nécessité de faire des **compromis** pour une prise de décision à l'unanimité sur les sujets importants ; organe de coopération intergouvernementale. Les décisions sont prises à la **majorité qualifiée** (au moins 55 % des Etats membres représentant au moins 65 % de la pop l'UE) ou à l'unanimité.
- Le **Conseil européen** réunit les chefs d'état et de gvt organe de coopération intergouvernementale ; **impulse** donne des orientations ; peut être amené à trancher si question non résolues par le conseil de l'UE

le ou la rapporteur(e) du texte : porte le texte jusqu'à son adoption ; Le rapporteur est plus particulièrement chargé d'analyser le projet, de consulter les spécialistes du domaine concerné et tous ceux qui peuvent être concernés par le sujet, en discuter avec les autres membres de la commission parlementaire et de faire des recommandations sur la « ligne » politique à suivre

- **Les lobbyistes** = groupes de pression

ONG, industriels, collectivités territoriales : à l'existence officielle, recourent à un éventail de manœuvres pour influencer les prises de décision ;

Ils défendent leurs propres intérêts

Les députés n'étant pas tous des experts du recyclage, des « bioplastiques » ou de la pêche internationale, les lobbys se proposent ainsi de les « guider », voire de rédiger pour eux les modifications à apporter ;

- **L'opinion publique** : prise de conscience du problème, les lobbies environnementaux peuvent s'appuyer dessus ; les citoyens peuvent signer une pétition pour appuyer ici la proposition de la commission

5) A partir des documents montrez les différentes formes démocratique du fonctionnement de l'Union européenne

Formes démocratiques :

→ Le Parlement qui vote les lois et le budget représentent les citoyens. C'est aussi le Parlement qui élit le Pdt de la commission

↳ **démocratie représentative.**

La commission svt dénoncée ne fait que des propositions et la construction d'une directive part souvent de la demande d'un Etat. (Quand l'[Allemagne](#) et la France proposent ensemble un projet de directives, le [projet](#) a de grandes chances d'[aboutir](#) Danielle Auroi, présidente de la Commission des affaires européennes à l'AN)

→ Des compétences exclusives : Un transfert de souveraineté des états membres vers le triangle décisionnel de l'UE (commission , conseil de l'Union européenne , Parlement)

↳ **démocratie déléguée**

→ Les citoyens peuvent soumettre une pétition, peuvent demander une proposition de loi

↳ **démocratie participative ?**

Les limites de ce fonctionnement ?

Un fonctionnement complexe l'Europe communautaire n'a jamais tranché entre coopération intergouvernementale et fédéralisme

Le poids des lobbies, leur action ne se fait pas dans la clarté .

Le conseil de l'UE n'est pas responsable devant le Parlement.

La complexité institutionnelle pour le citoyen qui se sent éloigné des décisions. Mais cela dépend aussi des pays. Les politiques nationaux utilisent souvent l'UE comme bouc-émissaire (*la faute à Bruxelles !*)